



# ORAMIP

OBSERVATOIRE REGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI-PYRENEES



## DIOXYDE DE SOUFRE : PROCEDURE D'INFORMATION DU PUBLIC

Concentrations supérieures à  $300 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire

JOURNEE DU 10 octobre 2003

Sur Albi, on a enregistré une forte concentration de dioxyde de soufre de 14h30 heure locale à 16h00 ( $470 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire sur les deux stations de mesures albigeoises: Cantepau et Square Delmas). Actuellement les teneurs en dioxyde de soufre sont repassées en dessous de  $270 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent extrêmement faible, du dioxyde de soufre émis essentiellement par les automobiles et les industries.

**Il est recommandé**, tant aux particuliers qu'aux entreprises, d'éviter certaines activités qui conduisent à émettre du dioxyde de soufre dans l'air et aggravent la pollution.

**Il est recommandé** aux personnes sensibles :

- de respecter scrupuleusement leur traitement médical en cours ou l'adapter sur avis de leur médecin. Plus généralement, il est conseillé de consulter son médecin si une gêne respiratoire inhabituelle apparaît;
- d'éviter toutes activités physiques et sportives intenses augmentant de façon importante le volume d'air et de polluants inhalés cet après midi et ce soir,
- de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac.

**Pour chaque catégorie de personnes exposées, des recommandations complémentaires sont apportées dans le message sanitaire du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France associé ci-dessous.**

- $1 \mu\text{g}/\text{m}^3 = 1$  microgramme par mètre cube = 1 millionième de gramme par mètre cube d'air

**Renseignements techniques ORAMIP : 05.61.15.42.46. et [www.oramip.org](http://www.oramip.org)**

**Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44.**

---

### Message sanitaire associé.

**Dans son avis du 18 avril 2000, le Conseil supérieur d'hygiène publique de France :**

Souligne que la situation lors d'un épisode de pollution ne justifie pas des mesures de confinement ; il convient donc de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation ;

Attire l'attention des professionnels de santé, notamment des médecins généralistes, pédiatres, allergologues et pneumologues, sur l'existence d'une sensibilité individuelle aux polluants atmosphériques ; pour un enfant comme pour un adulte, c'est l'expérience ou, chez un patient, l'évolution de sa maladie, qui permet de savoir si la pollution atmosphérique a un impact perceptible sur sa santé ;



Demande aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants (puéricultrices, assistantes maternelles, enseignants, éducateurs, responsables d'éducation physique et sportive,...) d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge, des yeux,...) lors des épisodes de pollution et de ne pas hésiter à prendre un avis médical ; ces pics pourraient, en effet, révéler une sensibilité particulière de certains enfants. Il convient également de ne pas aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : fumée de tabac, utilisation de solvants,...

Conseille aux parents d'enfants asthmatiques de signaler l'asthme de leur enfant aux responsables de la structure qui l'accueille. Il est rappelé qu'en milieu scolaire l'enfant asthmatique peut bénéficier d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ;

Recommande aux patients souffrant d'une pathologie chronique, asthmatiques, insuffisants respiratoires ou cardiaques de respecter rigoureusement leur traitement de fond, d'être vigilants par rapport à toute aggravation de leur état et de ne pas hésiter à consulter leur médecin ;

Rappelle aux patients asthmatiques qui sont sujets à des crises d'asthme déclenchées par l'effort qu'ils peuvent, lors des épisodes de pollution atmosphérique, avoir recours à un broncho-dilatateur inhalé en prévention, selon les recommandations de leur médecin traitant ;

**Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France** fait les recommandations suivantes en cas de dépassement des seuils d'information :

<i>Groupes</i>	<i>Activités</i>	<i>Seuil d'information</i>
<b><u>Enfants âgés de moins de 6 ans</u></b> (crèches, écoles maternelles,...)	Déplacements habituels (domicile - lieu de garde ou école)	Ne pas modifier les déplacements habituels.
	Récréation ou temps équivalent	Laisser les enfants s'aérer et ne pas modifier les activités prévues sauf <b>pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion</b> ; pour eux, éviter les exercices physiques intenses et privilégier les activités calmes.
<b><u>Enfants âgés de 6 à 15 ans</u></b> (écoles primaires, collèges, centres aérés,...)	Déplacements habituels (domicile - lieu de garde ou école)	Ne pas modifier les déplacements habituels.
	Récréation ou temps équivalent sans activité sportive organisée	Laisser les enfants s'aérer normalement.
	Activités sportives	Ne pas modifier les activités sportives sauf <b>pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion</b> ; privilégier pour eux, les exercices physiques moins intenses, voire suspendre leur activité.
	Compétitions sportives	Ne pas modifier les compétitions, sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion ; il leur est recommandé de s'abstenir de concourir.
<b><u>Adolescents et adultes</u></b>	Déplacements	Ne pas modifier les déplacements prévus.
	Activités sportives	Ne pas modifier les activités sportives sauf <b>pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion</b> ; privilégier pour eux, les exercices physiques moins intenses, voire suspendre leur activité.
	Compétitions sportives	Ne pas modifier les compétitions, sauf <b>pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion</b> ; il leur est recommandé de s'abstenir de concourir.